

PANAMA

Date des élections: 6 août 1978

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Panama, l'Assemblée nationale des Représentants municipaux (*corregidores*), est composé de 505 membres élus pour 6 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen panaméen âgé de 18 ans révolus et jouissant pleinement de ses droits civils et politiques.

Les listes électorales sont établies au niveau municipal. Le vote est obligatoire.

Aux termes des lois électorales de février 1978*, est éligible à l'Assemblée nationale tout citoyen panaméen de naissance ou depuis 10 ans au moins, âgé de 18 ans ou plus et ayant résidé dans sa municipalité pendant les 12 mois précédant le scrutin, tout en jouissant pleinement de ses droits civils et politiques. N'est pas éligible toute personne reconnue coupable de crime commis à rencontre d'un bien public ou de fraudes électorales.

Les représentants municipaux ne peuvent pas être nommés à des fonctions publiques rémunérées par la municipalité qu'ils représentent. En outre, le mandat parlementaire est incompatible avec un certain nombre de fonctions publiques au niveau fédéral.

Les 505 représentants et leurs suppléants sont élus dans le même nombre de municipalités, au scrutin uninominal et à la majorité des suffrages exprimés.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Lors des élections de 1978, quelque 1927 candidats indépendants se disputaient les 505 sièges, les partis politiques ayant été interdits en février 1969.

La date des élections a été annoncée le 5 janvier 1978. Le taux de participation élevé à ces élections a été estimé à 80%. Les candidats progouvernementaux auraient obtenu une majorité nette.

* Voir *Chronique des élections et de l'évolution parlementaires XII* (1977-1978), p. 16.

La nouvelle Assemblée a commencé l'exercice de son mandat de six ans le 11 octobre, date à laquelle elle a également élu un Président et un vice-Président de la République. Le Général Omar Torrijos a renoncé à son poste de Chef de Gouvernement mais est resté Commandant de la Garde nationale.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits. 800 000 (environ)